

Alpine Canada Alpin

États financiers
30 avril 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Alpine Canada Alpin

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Alpine Canada Alpin (l'« Association ») au 30 avril 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- le bilan au 30 avril 2022;
- l'état des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
111-5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509-7500, Téléc. : +1 403 781-1825



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)
Le 25 août 2022

Alpine Canada Alpin

Bilan

au 30 avril 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	700 642	1 208 957
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 40 369 \$ (37 960 \$ en 2021)	1 346 214	1 039 712
Charges payées d'avance	105 080	117 185
Inventaire	<u>25 850</u>	<u>12 727</u>
	2 177 786	2 378 581
Actif détenu en fiducie	714 623	673 456
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>658 183</u>	<u>463 518</u>
	<u>3 550 592</u>	<u>3 515 555</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 516 877	794 932
Apports reportés (note 7)	<u>623 118</u>	<u>1 688 137</u>
	2 139 995	2 483 069
Charges pour actif détenu en fiducie	<u>714 623</u>	<u>673 456</u>
	<u>2 854 618</u>	<u>3 156 525</u>
Actif net		
Non affecté	<u>695 974</u>	<u>359 030</u>
	<u>695 974</u>	<u>359 030</u>
	<u>3 550 592</u>	<u>3 515 555</u>
Engagements (note 11)		

Alpine Canada Alpin

État des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Gouvernement du Canada (note 3)	9 750 430	7 741 981
Commandites et fournisseurs officiels (notes 2d et 10)	2 923 877	2 108 787
Collecte de fonds (note 10)	2 081 309	1 993 989
Cotisation des membres	807 523	576 389
Frais d'équipe	757 730	741 577
Initiatives nationales	651 956	592 163
Subventions provinciales	455 000	-
Formation des entraîneurs	426 735	430 290
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	376 493	-
Autre	126 624	143 624
	<u>18 357 677</u>	<u>14 328 800</u>
Charges		
Équipe canadienne de ski alpin	5 524 258	4 112 649
Équipe canadienne de ski cross	3 063 481	2 124 539
Événements	2 239 037	111 609
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 870 633	1 445 730
Administration (note 9)	1 445 555	1 795 616
Fournisseurs officiels (note 2d)	1 171 625	1 114 427
Programmes aux membres	1 016 728	682 241
Commandites	591 602	562 681
Formation des entraîneurs	513 412	230 994
Communications and marketing	273 503	190 755
Collecte de fonds (note 8)	164 616	118 340
Amortissement des immobilisations corporelles	146 283	126 412
	<u>18 020 733</u>	<u>12 615 993</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	336 944	1 712 807
Actif net au début de l'exercice	<u>359 030</u>	<u>(1 353 777)</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>695 974</u>	<u>359 030</u>

Alpine Canada Alpin

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	2022 \$	2021 \$
Encaisse provenant des (utilisée pour)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	336 944	1 712 807
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	146 283	126 412
	<u>483 227</u>	<u>1 839 219</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(306 502)	1 391 727
Charges payées d'avance	12 105	(106 610)
Inventaire	(13 123)	69 030
Créditeurs et charges à payer	659 945	(1 507 869)
Apports reportés	(1 003 019)	432 668
	<u>(167 367)</u>	<u>2 118 165</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(340 948)	(103 122)
Vente de placements à court terme	-	13 882
	<u>(340 948)</u>	<u>(89 240)</u>
Variation de l'encaisse et des dépôts à terme	(508 315)	2 028 925
Encaisse et dépôts à terme (dette bancaire) au début de l'exercice	<u>1 208 957</u>	<u>(819 968)</u>
Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice	<u>700 642</u>	<u>1 208 957</u>

1. Nature des activités

Alpine Canada Alpin (ci-après l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta et révèle les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation des présents états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada, allant des programmes nationaux jusqu'à la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons particulièrement importantes.

a) Modifications apportées aux méthodes comptables

En 2021, l'Association a adopté la méthode du report pour la comptabilisation des apports et n'utilise plus la méthode de comptabilité par fonds affectés. Étant donné qu'aucun ajustement important aux exercices antérieurs n'est survenu à la suite de cette transition, aucun retraitement des états financiers précédents n'a été requis.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

c) Comptabilisations des revenus

i) Apports et collecte de fonds

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les autres apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

ii) **Publicité et commandites d'entreprise**

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

iii) **Cotisations et frais**

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils se rapportent.

iv) **Subventions gouvernementales**

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux contributions versées et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux contributions initiales reçues. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les contributions reçues avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportées à l'exercice applicable.

v) **Initiatives nationales et formation des entraîneurs**

Les produits générés par les initiatives nationales et la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans l'exercice auquel ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

d) Biens et services reçus à titre de don

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2022, 1 016 336 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (957 253 \$ en 2021). Les contributions sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

e) Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse ainsi que des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Situation fiscale

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

g) Encaisse et dépôts à terme

L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les liquidités, les soldes bancaires, les dépôts dans un compte de placement pour les activités d'exploitation et d'autres placements à court terme fortement liquides qui sont facilement convertibles en espèces pour des montants connus.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation. Le coût des apports sous forme d'immobilisations corporelles est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Le coût des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes est affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir les biens et les services ou que la valeur des avantages économiques futurs ou de la durée utile potentielle associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable. Lorsque les conditions indiquent qu'un actif est déprécié, la valeur nette comptable de cet actif est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La dépréciation des immobilisations corporelles est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats.

La perte de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise ultérieurement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

Actif	Taux	Mode
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de commercialisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations corporelles en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

i) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers que l'Association a inscrits au bilan sont les suivants : encaisse et dépôts à terme, débiteurs, actif détenu en fiducie, créditeurs et charges à payer, charges pour l'actif détenu en fiducie. Ces instruments financiers sont comptabilisés au départ à leur juste valeur et évalués par la suite à leur coût amorti, à l'exception des fonds détenus en fiducie et de l'actif détenu en fiducie qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période visée s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change provenant de ces instruments financiers.

vi) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser l'exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

vii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

viii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs, et elle dispose d'une marge de crédit à vue de 1 120 000 \$ (note 6). Il n'y a eu aucun changement important de son exposition aux risques par rapport à l'exercice précédent.

3. Aide d'urgence du gouvernement relative à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022, et la direction a évalué l'impact financier de cette situation au 30 avril 2022, y compris le recouvrement des comptes débiteurs, l'évaluation de l'actif, l'évaluation des dispositions et les répercussions sur les ententes d'emprunt. Les défis économiques actuels ont entraîné une baisse de produits provenant des adhésions et des événements dans certaines provinces en raison des restrictions imposées par la santé publique. La direction a atténué les contraintes opérationnelles en matière de trésorerie grâce à la subvention du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 du ministère du Patrimoine canadien et à la Subvention salariale d'urgence du Canada.

L'Association continuera de surveiller les répercussions de la pandémie sur la communauté qu'elle dessert et ses employés et ne cessera pas de s'adapter à la situation.

En 2020, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'aide d'urgence relatives à la COVID-19. L'Association était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada ainsi qu'au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 visant à soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport par le biais du ministère du Patrimoine canadien. En 2022, l'Association a reçu 1 250 000 \$ (1 727 480 \$ en 2021) du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 et a comptabilisé 1 250 000 \$ (1 665 480 \$ en 2021) dans les produits au poste Gouvernement du Canada. Au 30 avril 2022, 62 000 \$ du financement reçu en aide d'urgence relative à la COVID-19 a été comptabilisé au poste Crédeurs et charges à payer (en 2021, le montant de 62 000 \$ a été comptabilisé au poste Apports reportés).

Aide d'urgence du gouvernement	2022 \$	2021 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	414 230
Aide destinée aux mesures de voyages pendant la pandémie	-	112 000
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 de Patrimoine canadien	1 250 000	1 201 250
	<u>1 250 000</u>	<u>1 727 480</u>

4. Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Ces remises se rapportent à la TPS à recevoir au montant de 61 291 \$ (49 343 \$ en 2021).

5. Immobilisations corporelles

			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	371 558	218 509	153 049	149 873
Équipement de compétition	243 955	132 998	110 957	21 584
Centre national d'entraînement alpin	126 552	126 552	-	-
Équipement Coupe du monde	343 578	227 413	116 165	-
Équipement de bureau	22 408	19 085	3 323	-
Équipement tests physiques	86 512	63 798	22 714	6 146
Filets de protection	149 021	103 029	45 992	60 894
Tours et structures	295 000	103 250	191 750	206 500
Site Web de commercialisation	52 660	52 660	-	5 266
Équipement de ski	70 999	56 766	14 233	13 255
	<u>1 762 243</u>	<u>1 104 060</u>	<u>658 183</u>	<u>463 518</u>

6. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit à vue d'un montant de 1 260 000 \$ (1 400 000 \$ en 2021) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (taux préférentiel en 2021). Au 30 avril 2022, l'Association ne devait rien (néant en 2021) en vertu de la marge de crédit. L'Association a fait augmenter la marge de crédit de 1 000 000 \$ à 1 400 000 \$ du 26 août 2020 au 30 avril 2021 afin de contrebalancer les coûts de fonctionnement engagés pendant cette période. La marge de crédit est réduite de 140 000 \$ chaque année le 31 mai jusqu'en 2030.

Les immobilisations actuellement détenues par l'Association, qui comprennent, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la marge de crédit.

7. Apports reportés

Les apports reportés proviennent des apports affectés d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports affectés d'origine externe sont ensuite constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	1 688 137	1 255 469
Apports au cours de l'exercice	7 891 618	8 890 270
Montants comptabilisés à titre de produits	(8 894 637)	(8 457 602)
Montant reclassé au poste Crédoiteurs et charges à payer	(62 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>623 118</u>	<u>1 688 137</u>

8. Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la Charitable Fundraising Act de l'Alberta, les montants suivants sont divulgués :

	2022 \$	2021 \$
Montants versés à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	<u>251 337</u>	<u>181 575</u>

9. Charges administratives

Les charges administratives de l'Association sont réparties comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Coûts liés à l'aide d'urgence	-	400 000
Restructuration	-	265 000
Administration générale	1 445 555	1 130 616
	<u>1 445 555</u>	<u>1 795 616</u>

10. Soldes relatifs aux opérations entre entités apparentées

Les opérations entre entités apparentées sont effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui s'imposent dans des conditions de pleine concurrence.

	2022	2021
	\$	\$
Produits tirés des activités de collecte de fonds	1 171 284	1 535 938
Produits tirés des commandites	926 726	470 250
	<hr/>	<hr/>
	2 098 010	2 006 188
	<hr/>	<hr/>

11. Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les loyers minimums exigibles de 138 000 \$ par année jusqu'en août 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de produits de commandite. Depuis le 1^{er} mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. Les autres engagements pris par l'Association comprennent la location d'un photocopieur et un protocole d'entente pour la location de biens immobiliers. L'Association a signé une entente avec le propriétaire pour louer d'autres locaux à bureaux dans l'immeuble pour une durée de 6 ans et 4 mois, dont les paiements de location s'élèvent à 63 576 \$ par année.

	\$
2022	75 381
2023	64 776
2024	64 776
2025	63 576
2026	63 576
Par la suite	148 344

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice courant. Ces reclassements n'affectent pas l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice précédent.